

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2019 PROCES VERBAL

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le Mercredi 12 juin 2019 à 20 H 00, salle de la mairie selon l'ordre du jour suivant :

- Secrétaire de séance
- Adoption du Procès-Verbal du 08/04/2019
- Délibération :
 - * Arrêté Préfet (nuisances sonores SNCF)
 - * Modification simplifiée du PLU
 - * Convention bibliothèque avec le Conseil Départemental
 - * Saisine CDG (organigramme)
 - * Machine à affranchir
 - * Alarme terrain de sports avec ASVI
 - * Subventions diverses
 - * Sortie Walygator du 03 Juillet
 - * Cours gym douce
 - * Bons d'achat
 - * Devis divers
- Informations diverses
- Courriers divers
- Questions diverses

Le Maire,

Jean-François FREROT

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la mairie le Mercredi 12 juin 2019 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

Sont présents : Messieurs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Eric DEREGARD - Olivier PETITFRERE - Michaël JACQUES - Stéphane CHEZE
Mesdames Annick THELIER - Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Françoise DUBOIS

Absentes excusées : Madame Peggy GUILLON (arrivée à 20 H 23)
Madame Patricia D'INNOCENTE qui donne pouvoir à Madame Annick THELIER

Absents : Messieurs Francis DAUCHY - Nicolas AUDAS

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 08 AVRIL 2019

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès-verbal du 08 Avril 2019, Monsieur le Maire demande s'il donne lieu à des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 08 Avril 2019 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATION : CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DU RESEAU FERRE DANS LE DEPARTEMENT DES ARDENNES

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ne font aucune observation et émettent un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral concernant le classement sonore des infrastructures du réseau ferré dans le département des Ardennes.

DELIBERATION : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U.

Monsieur le Maire explique l'utilité d'harmoniser le règlement du PLU de la zone industrielle avec les communes voisines pour favoriser l'implantation d'un projet industriel situé à cheval sur les trois communes.

Il expose la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme qui sera mise en œuvre pour intégrer cette harmonisation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Considérant que la modification simplifiée aura un intérêt évident pour une bonne gestion de la zone industrielle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De procéder à la modification simplifiée du PLU pour harmoniser le règlement de la zone industrielle sur les trois communes de Villers-Semeuse, Les Ayvelles et Lumes,
- De laisser à l'industriel souhaitant cette harmonisation le soin d'établir les dossiers correspondants, et de prendre à sa charge les frais inhérents à cette harmonisation,
- D'accomplir toutes les procédures nécessaires à l'instruction de la modification et notamment d'organiser la mise à disposition du dossier au public. Cette mise à disposition aura lieu du 15 juillet au 16 août après la réception de l'avis des personnes publiques sur le dossier attendu le 8 juillet au plus tard.

La mise à disposition sera mise en œuvre grâce à :

- un avis dans le journal local au moins huit jours avant la mise à disposition
- un registre déposé en mairie pendant un mois et disponible aux heures habituels d'ouverture de celle-ci
- un affichage sur les panneaux d'information municipaux

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal conformément à l'article R.153-20.

DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour le partenariat de la lecture publique.

DELIBERATION : SAISINE CDG

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, prennent acte de l'avis défavorable du Comité Technique dans sa séance du 23/04/2019 concernant la mise en adéquation entre l'organisation des services de la mairie et l'organigramme.

DELIBERATION : CONTRAT MACHINE A AFFRANCHIR - SOCIETE DOC'UP

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, le contrat de location de la Société DOC'UP pour la location de la machine à affranchir et la balance pour un montant annuel de 530,00 € HT (598,00 € HT pour Néopost) et autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat avec effet au 01/07/2019.

Actuellement, il existe un contrat pour la machine à affranchir et un contrat pour la balance auprès de NEOPOST.

DELIBERATION : ALARME TERRAIN DE FOOTBALL - ASVI

Après avoir entendu les explications de Monsieur CITERNE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement « carte SIM machine to machine » avec la société ASVI pour l'alarme installée au terrain de football selon les termes définis en annexe :

- Frais d'activation 30,00 € TTC
- Abonnement mensuel 21,60 € TTC/carte SIM

DELIBERATION : SUBVENTIONS DIVERSES

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'allouer les subventions suivantes :

Fonctionnement

- Le Souvenir Français 150,00 €
- Lumes Courir 750,00 €
- Syndicat Avicole des Balcons de Meuse 600,00 €
- Anciens Combattants 600,00 €
- Coopérative Scolaire 750,00 €
- Amicale des donneurs de sang 50,00 €
- FSE Collège de Nouvion sur Meuse 352,00 €
- La Balise 300,00 €

Exceptionnelles

- Anciens Combattants (11 Novembre) 400,00 €
- Lumes Courir (Trail) 1 300,00 €
- AS Lumes (équipe jeunes) 400,00 €

DELIBERATION : TARIF WALYGATOR

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer le tarif suivant concernant la sortie annuelle de l'Accueil de Loisirs à WALYGATOR :

- 25,00 € par enfant et dégressif de 2,00 € à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille.

DELIBERATION : TARIF COURS GYM DOUCE

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, fixent à 25,00 € le tarif des cours de gym douce par séance pour l'utilisation de la Salle des Fêtes par l'intervenant, tarif applicable à partir du 13/06/2019.

Ceux-ci se déroulent le jeudi de 10 H 00 à 11 H 00 et fonctionnent de la même manière que les cours de zumba.

DELIBERATION : BONS D'ACHAT

Après avoir entendu les explications nécessaires de Madame THELIER, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent l'achat de 10 cartes cadeau multi-enseignes d'une valeur de 15 euros chacune à prendre au magasin CORA de Villers-Semeuse pour les récompenses de la course des enfants lors de la fête patronale 2019.

DELIBERATION : DEVIS DIVERS

Arrivée de Madame Peggy GUILLON à 20 H 23.

Pour information :

Jean-Louis CITERNE

- Réparation enduit sur le muret de M. BESONHEZ (EXPRESS FACADES) 550,00 €

Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur BESONHEZ pour l'entretien des espaces verts devant son muret afin d'éviter toutes dégradations ultérieurement.

Eric DEREGARD

- Corbeilles et vitrines (COMAT ET VALCO) 1 218,00 €

Devis validés à l'unanimité :

- Travaux de voirie (GABELLA) 8 566,92 €
- Travaux complémentaires Rue du Puits (GABELLA) 5 342,40 €
- Nettoyage des vitres (PROPRETE SERVICES) 1 757,17 €
- Remplacement d'embouts stores extérieurs salle des fêtes (ZUCCARI) 2 880,00 €

Monsieur PETITFRERE propose de demander un second devis avec un système différent afin d'éviter que le problème se renouvelle. Cette dépense sera imputée en dépenses imprévues (investissement).

Peggy GUILLON demande si notre assurance peut intervenir dans ce cas.

Stéphane CHEZE demande si l'assurance interviendrait si c'était la commune qui était responsable de la dégradation.

| | |
|---|------------|
| - Placard pour centre de loisirs (EVP MENUISERIE) | 1 920,00 € |
| - Matériel informatique secrétariat (IOBURO) | 5 173,32 € |
| - Remise en état vestiaires foot (ONET) | 576,00 € |
| - Eclairage du monument aux morts et fresque (LM ELECTRICITE) | 721,20 € |

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux élus d'une proposition d'achat de terrain de Madame ALLAG (11 Rue des Sittelles), pour environ 260 m², frais à sa charge. Le terrain se trouve à côté de sa maison et est évalué entre 15 et 18 €/m².

Jean-Louis CITERNE informe les élus que la préfecture a demandé un diagnostic archéologique sur le terrain en cours d'aménagement (Lotissement) au-dessus des lotissements de la Joie de Vivre et du Maroc.

Olivier PETITFRERE donne quelques informations financières :

- ENERCOOP (diagnostics cantine) : 1 514,40 € au lieu de 2 730,00 €.
- Conseil Départemental (subvention tranche 6 du château) pour 2 408,00 €.
- Climaxion (subvention pour travaux cantine) pour 8 769,00 €.
- DETR 2019 (Travaux Rue des Mines) pour 36 064,00 €.

Annick THELIER informe :

- que le rendez-vous pour la commémoration du 18/06 aura lieu à 18 H 30 devant la mairie. Le vin d'honneur se fera au 1^{er} étage de la bibliothèque.
- que l'herbe repousse sur le terrain stabilisé. L'entreprise BRUNELET fera un second passage prochainement.
- que le compte-rendu de la réunion du 06 juin est prêt. Celui-ci a été transmis par mail.

Eric DEREGARD donne plusieurs informations :

- l'objectif info est prêt pour la distribution.
- 17 juin : conseil d'école.
- 25 juin : sortie CME.
- 27 juin : réunion CME.
- 28 juin : fête des écoles.
- 02 juillet : distribution des dictionnaires aux élèves entrant en sixième.
- 04 juillet : départ en retraite de Madame WEINUM.

et donne lecture de la carte reçue de Maryse FRANOT.

COURRIERS DIVERS

- Ardenne Métropole concernant le projet de développement de l'activité de Monsieur BRAIDY.
- Remerciements de Monsieur HALLET pour l'organisation des concerts de poche.
- Remerciements de Madame GERBAULT pour son anniversaire.
- Résiliation du bail de Monsieur THELIER fin juillet.
- Information de Madame POLETTI concernant le DETR 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Françoise DUBOIS signale qu'il y a de plus en plus d'excréments de chien dans le village malgré la distribution gratuite de sacanin en mairie. Ne peut-on pas mettre des distributeurs de sachets dans le village ?

Stéphane CHEZE précise que l'on parle de plus en plus d'écologie et demande si la commune aurait un avis favorable si elle souhaitait poser des panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes.

Eric DEREGARD signale qu'il y a beaucoup de retard dans la tonte et les tailles d'arbres et de massifs sur la commune.

Olivier PETITFRERE fait part aux élus que l'AS LUMES demande un surpresseur au terrain de foot (manque de pression dans les douches).

Annick THELIER donne plusieurs informations :

- courrier de Monsieur LEDOCQ concernant la circulation de voitures sur la voie verte et la barrière abîmée. Le garde champêtre peut-il verbaliser sur ce secteur ?
- le talweg au dessus du lotissement La Joie de Vivre est embourbé. Peut-on intervenir sur un terrain privé ? Ne peut-on pas profiter de la présence de l'entreprise GABELLA pour effectuer ces travaux ?
- utilisation de la salle des fêtes :
 - * peut-on mettre un rideau à la chambre froide pour une meilleure utilisation (demande d'un traiteur) ?
 - * les enfants arrivent à passer sous les barrières de la cour privative (côté cantine). Voir ce problème.

Michaël JACQUES demande :

- ce qui a été fait concernant le cerisier face à l'école primaire. Monsieur le Maire répond que le propriétaire ne veut pas le couper. Un courrier lui sera adressé pour qu'il élague son arbre.
- où en est-on concernant la haie taillée sur le côté de la bibliothèque. La pose de barrières est-elle prévue ? (danger pour les enfants).
- ce qui est prévu pour la porte défoncée il y a plusieurs mois chez Mme BAU. Une procédure est en cours.
- si le garde champêtre est autorisé à verbaliser. Réponse positive sauf pour l'identification des véhicules. L'arrêté préfectoral ne nous est pas encore parvenu. Des verbalisations ont déjà été enregistrées.
- une information dans le panneau lumineux pour inviter les lumichons à être vigilant en matière de cambriolage (2 ont été recensés cette semaine).

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire,

Jean-François FREROT

